

PONT D'OUILLY LOISIRS

BASE DE PLEIN-AIR

Règlement intérieur :

- Veillez à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping.
- Les adaptateurs électriques et les clés pour accéder aux équipements sont à demander à l'accueil.
- Caution de 15€ exigée.
- Les équipements (marabouts, barbecues, sanitaires...) doivent être maintenus dans un état de propreté correct.
- Le silence doit être total entre 23h00 et 8h00. Merci de respecter vos voisins.
- Aucun véhicule n'est autorisé sur le PAJ. Des parkings à l'extérieur du PAJ sont disponibles.
- Les visiteurs sont autorisés mais demeurent sous la responsabilité des campeurs.
- Vous êtes priés d'utiliser les bacs de tri sélectif.
- Des emplacements sont prévus pour les feux de camp. Merci de les utiliser.
- La vaisselle doit se faire aux bacs vaisselles et non aux points d'eau !
- VOLS / DEGRADATIONS : Les campeurs gardent la responsabilité de leur propre installation.
- Pour les batailles d'eau, pensez à l'environnement et utilisez l'eau de la rivière !



Accueil



Point de rassemblement



Point de départ activité Apiculture



Point de départ activités course d'orientation Géocaching, Escalade, Pêche, Environnement, randonnée.



Point de départ VTT



Point de départ Canoë/Kayak



Office de réchauffage



WC / Sanitaires



Douches



Barbecues



Tri sélectif



Feux de camp



Branchements électriques



Points Eau



PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
EN CAS D'URGENCE
06 45 97 37 06

